

Synthèse de l'état des lieux de l'aménagement durable et de l'égalité des territoires

La présente synthèse vise à expliciter les principales idées forces du diagnostic territorial régional, et à identifier les grands enjeux du territoire, enjeux dont découlent la stratégie et les objectifs du SRADDET.

Cet état des lieux se compose de trois parties :

- Le territoire transmis : un territoire aux atouts considérables, qui appelle à la responsabilité
- Le territoire habité : conditions et qualité de vie en région Provence-Alpes Côte d'Azur
- Le territoire structuré : organisation et équilibres du territoire régional

1.1. Le territoire transmis : un territoire aux atouts considérables, qui appelle à responsabilité

Le territoire transmis, c'est le territoire d'aujourd'hui tel qu'il nous a été transmis, et tel que demain nous le transmettrons. C'est un regard porté sur le territoire et ses évolutions dans un temps long, qui interpelle également les évolutions et les impacts générés sur le temps court.

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ».

Le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur apparaît ainsi comme un territoire ouvert au monde, du fait d'une position géostratégique de longue portée, nourri qu'une histoire millénaire et composite dont témoigne son patrimoine historique et culturel remarquable. Entre mer et montagne, le territoire régional est aussi une mosaïque paysagère qui recèle des milieux naturels d'une grande richesse et diversité.

Parfois sources de contraintes, ces ressources paysagères, naturelles et patrimoniales contribuent à la qualité du cadre de vie des habitants, et sont vecteurs d'attractivité touristique ou résidentielle ; elles recèlent également des potentialités énergétiques et économiques. Leviers du développement régional, elles constituent des atouts qui appellent à la responsabilité afin de les préserver, les valoriser, et les transmettre aux générations futures.

Les signes d'alerte se multiplient cependant, et interpellent quant aux effets du mode de développement extensif privilégié au cours des dernières décennies. Des tensions se font jour entre la recherche d'attractivité et les pressions que celle-ci est susceptible de générer sur les ressources du territoire.

1.1.1. Un territoire ouvert au monde et une histoire millénaire en héritage

Une position géostratégique de longue portée

La particularité du territoire régional tient à sa situation entre plusieurs types d'espaces, massif alpin, littoral azuréen, espace provençal et couloir rhodanien, qui donnent lieu à des contraintes géomorphologiques, mais aussi à des situations d'ouverture et d'interface stratégique.

Pont entre l'Europe et la Méditerranée, la région s'inscrit dans une histoire et une géographie de longue portée où les hommes ont construit une tradition d'échanges sur l'arc méditerranéen, entre les routes du nord et du sud. Cette tradition commerciale a bien souvent permis de construire des richesses économiques importantes, de structurer des réseaux, et d'asseoir les villes dans leurs fonctions économiques.

L'ouverture sur la Méditerranée, l'axe rhodanien et le bassin européen, ainsi que les échanges de l'axe alpin ont permis le déploiement de portes métropolitaines importantes supportées par un réseau d'infrastructures dense et diversifié. La situation de carrefour emprunte donc tout autant à la géographie qu'à l'histoire et à l'action des hommes qui ont façonné ces portes d'entrée sur la Méditerranée et avec le bassin européen par l'intensité de leurs échanges, les coopérations et relations qu'elles dessinent sur l'arc méditerranéen, alpin et rhodanien.

Cet héritage exceptionnel en dit long sur la relation originale entre les hommes et leur territoire, entre culture et nature en Provence Alpes Côte d'Azur où les sociétés ont su tirer parti de la géographie.

Une population qui se concentre historiquement sur le littoral et la Vallée du Rhône

C'est au cours du XX^{ème} siècle que le territoire a connu une croissance spectaculaire de sa population. Alors que la population nationale double entre 1876 et 2009, elle triple sur le territoire régional. Cette croissance se concentre autour du littoral et de la Vallée du Rhône annonçant dès le milieu du XIX^{ème} siècle le déséquilibre urbain croissant. Victimes de l'exode rural, les arrière-pays méditerranéens se vident et les migrations se multiplient, de l'intérieur vers le littoral et de la montagne vers la plaine. Les territoires alpins connaissent dans cette période une forte diminution de leur population, qui prendra fin dans les années 1950.

Gagnant en population les grandes villes de la région se densifient, mais croissent également par la périurbanisation qui s'accélère dans les années 70 donnant lieu à une concentration forte de la population sur une large bande du littoral méditerranéen et de la vallée du Rhône. D'autres dynamiques tempèrent modestement cette tendance à l'hyperurbanisation, notamment la reprise de la croissance démographique dans les territoires alpins, qui leur permettra de retrouver à la fin du XX^{ème} siècle, leur niveau de population de 1876, et un phénomène de repeuplement des zones rurales, aussi appelé « rurbanisation ».

Aujourd'hui, sur un territoire largement contraint par le relief, les risques, et les espaces protégés, 3 habitants sur 4 se concentrent sur 10% du territoire. En 2014, le territoire régional présente une densité de population de 158 habitants par km², supérieure à la moyenne nationale française (104 habitants par km²).

Des villes et métropoles ouvertes sur le monde

La longue tradition d'échanges du territoire régional a fondé l'émergence de villes ouvertes sur le monde, dont les leviers de développement sont historiquement différenciés : fonction portuaire et commerciale de la cité phocéenne tournée vers la mer, développement d'Aix en Provence comme capitale de la Provence, fonction militaire et navale de Toulon, prédominance de l'agriculture autour d'Avignon, spécificité d'une ville frontière comme Nice, où « s'invente » le tourisme au XIX^{ème} siècle.

Exerçant un rayonnement régional, parfois même national et international, et gagnant continuellement de la population au cours de la seconde partie du XX^{ème} siècle, ces villes diversifient leurs fonctions, tout en cherchant à conforter leurs spécificités et leurs positionnements respectifs au sein d'une concurrence territoriale parfois prégnante. Marseille et Nice sont aujourd'hui les deux principales métropoles régionales, concentrant près de la moitié de la population régionale, suivies ensuite par Toulon et Avignon, voire Gap qui s'inscrivent dans des systèmes métropolitains secondaires.

Un patrimoine historique et culturel qui témoigne d'une histoire millénaire et composite

En 2015 la région Provence-Alpes-Côte d'Azur abritait 2290 monuments historiques classés et inscrits. La région possède un patrimoine culturel d'une variété remarquable dont les grands particularismes sont dus à une combinaison de facteurs géographiques et historiques : une topographie particulière combinant plusieurs types de littoraux, de massifs montagneux et d'espaces valléens, le rôle de la frontière italienne et maritime, la présence forte et précoce de l'occupation romaine, l'influence durable de l'Italie dans les modes d'expression artistique, l'invention du tourisme sur la Côte d'Azur au XIX^e siècle et ses conséquences sur les paysages. Qu'il soit antique, industriel, militaire, religieux, balnéaire ou pastoral, ce patrimoine façonne l'identité régionale.

La conservation, la valorisation et la transmission aux générations futures de ce patrimoine matériel, mais également immatériel, figurent parmi les grands enjeux qui s'imposent à la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

¹ Source : INSEE étude parue en juillet 2017. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2889956>

1.1.2. Un patrimoine naturel exceptionnel, des ressources à préserver et valoriser

Un territoire entre mer et montagne, Rhône et Durance

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie d'une richesse paysagère remarquable qui reflète sa diversité. Région côtière, avec près de 900 Km de littoral bordant la Méditerranée d'ouest en est, Provence Alpes Côte d'Azur, offre à la fois des rivages bas (la Camargue et la Crau) et de hautes falaises caractéristiques, les calanques. Mais la Région est également constituée d'une succession de barres montagneuses orientées Est - Ouest. Du littoral méditerranéen à la barre des Écrins (qui culmine à 4 102 m), les massifs s'enchaînent : Maures, Estérel, Calanques, Sainte-Baume, Sainte-Victoire, Alpilles, Luberon, montagne de Lure, mont Ventoux... Tandis qu'à l'est, les pré-Alpes calcaires, abruptes et inhospitalières, s'achèvent sur la dorsale du Mercantour qui descend jusqu'à la mer. Ces massifs représentent plus de la moitié de la superficie régionale, soit près de 65% du territoire. Entre ces deux grands ensembles se situe la Provence intérieure, formée de collines et de coteaux.

Une mosaïque paysagère et des richesses écologiques fragiles

La rencontre entre les deux régions biogéographiques alpines et méditerranéennes engendre une mosaïque de paysages peu commune en France. Celle-ci abrite des milieux terrestres et aquatiques d'une richesse biologique exceptionnelle, faisant du territoire de Provence-Alpes Côte d'Azur un « Hot spot » de la biodiversité. Très riche, il abrite plus de la moitié des espèces de poissons d'eau douce, d'amphibiens, d'oiseaux et d'insectes, et environ trois quarts des espèces de mammifères, reptiles et plantes vasculaires vivant en France continentale. S'y rencontrent également près de deux tiers des espèces végétales françaises. L'interface maritime participe aussi à cette biodiversité exceptionnelle, en abritant 10 % des espèces répertoriées mondialement.

La préservation de cette richesse naturelle exceptionnelle est un enjeu essentiel pour un territoire qui connaît d'importantes mutations induites par les activités humaines. Provence-Alpes-Côte d'Azur est une région particulièrement concernée par les politiques de protection des espaces et des espèces naturelles². Près de 6 % du territoire est soumis à une protection réglementaire (1 % en moyenne au niveau national). Aujourd'hui 54% du territoire régional est inventorié en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique et 30 % de la superficie régionale est occupée par des sites Natura 2000. La présence de quatre des dix parcs nationaux, de douze réserves naturelles nationales, ainsi que de sept parcs naturels régionaux (deux en projets) et six réserves régionales témoigne de l'importance des mesures de protection, et du volontarisme régional en matière de valorisation.

Pour la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, l'enjeu est bien de conforter une expertise et un savoir-faire pragmatique en matière de planification et d'aménagement, et de diffuser un modèle innovant de prise en compte de la biodiversité dans les projets. Ces savoir-faire acquis sont aujourd'hui de véritables richesses qu'il convient de valoriser et dont la figure de proue pourrait être les Parcs Nationaux et Régionaux dans leur fonction de « têtes chercheuses » confirmée et renforcée dans la recherche d'une cohabitation apaisée homme-nature et dans l'utilisation raisonnée et innovantes des ressources renouvelables.

² Source INSEE Dossier Provence Alpes Côte d'Azur n° 4- juin 2016

Des ressources à valoriser

L'eau, une ressource importante mais menacée...

La ressource en eau (de surface et souterraine) régionale est importante en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le territoire possède 46 000 km de cours d'eau et bénéficie d'une ressource en eau abondante, disponible et de bonne qualité. La Région possède des infrastructures et un patrimoine hydraulique exceptionnels : 5 000 km de canalisations, alimentation de 6 000 exploitants agricoles (80 000 ha), 1700 entreprises, 165 communes et 37 000 particuliers. Cependant, ces ressources importantes et ces aménagements performants sont inégalement répartis sur le territoire. Les besoins augmentent avec l'extension de l'urbanisation, les modes de vie et de consommation qui évoluent, notamment ceux des populations urbaines, qui s'installent en milieu rural. Ajoutée aux effets induits par le changement climatique, cette situation appelle à la plus grande des vigilances en termes de gestion de la ressource.

Les énergies renouvelables, un potentiel important et diversifié

La région est l'une des plus consommatrices d'énergie en France. La dépendance énergétique de la région se traduit par un déficit de la balance commerciale énergétique de plus de 13 milliards d'euros. Malgré cette forte dépendance, la région présente des atouts du fait d'une structure de production énergétique intégralement renouvelable. En effet, par sa situation géographique et climatique, le territoire dispose des ressources nécessaires, et d'un potentiel fort pour poursuivre ce développement au bénéfice des territoires, de l'économie régionale, et des emplois.

Cette production émane de différentes sources dont le secteur hydro-électrique constitue le principal gisement. Le territoire régional est au 3ème rang de la production d'énergie hydro-électrique au niveau national, avec des équipements sur la Durance, le Verdon, et le Rhône. Le changement climatique pourrait cependant changer la donne, du fait de la raréfaction de la ressource en eau et la réduction des apports en amont des ouvrages, susceptible d'entraîner une diminution de la production d'énergie.

En 2016, la région était également la troisième région solaire en France avec 945 MW raccordés au réseau. Selon le Profil Environnemental Régional, le potentiel de production à l'horizon 2030 est estimé à près de 10 000 Gwh, soit 30 fois l'existant.

Pour convertir le potentiel régional, l'enjeu de développement de ces deux filières demeure fort, mais doit s'accompagner d'une diversification des sources d'énergies renouvelables. Ainsi à côté du secteur photovoltaïque de plus en plus compétitif et de l'éolien à l'acceptabilité difficile, se développent d'autres sources d'énergies renouvelables parmi lesquelles le bois énergie, la méthanisation, le solaire thermique, la thalasso thermie, la géothermie, le réseau de chaleur. Les principales difficultés au développement de certaines de ces énergies portent notamment sur le coût des investissements à réaliser et sur la difficulté des procédures pour passer d'installations particulières à des installations collectives.

Une valorisation des déchets à développer très fortement dès 2020

Les enjeux de valorisation des déchets sont considérables à l'échelle du territoire régional, qui se caractérise par une production de déchets par habitant supérieure à la moyenne nationale.

Plus de 6 Mt de Déchets Non Dangereux non inertes (comprenant la majorité des déchets des ménages) dont 37% sont valorisées. Cette part de valorisation doit être portée à 55% dès 2020.

15Mt de Déchets Non Dangereux inertes (notamment issus de chantiers du BTP) dont 70% sont valorisées, ce qui correspond à l'objectif réglementaire de valorisation pour 2020.

800 000 t de Déchets Dangereux dont moins de 60% sont orientés vers des filières adaptées à leur dangerosité

Parmi les freins, il faut noter la faiblesse du maillage d'installations de gestion sur certains territoires, de même que le manque de débouchés pour la valorisation des matériaux triés dans la région (métaux, plastiques, biomasse, bois,...)

1.1.3. Des signes d'alerte

Menaces sur les ressources et les continuités écologiques

On assiste actuellement à une crise majeure d'extinction des espèces animales et végétales. Mais pour la première fois, c'est l'activité humaine qui en est la cause. Le rythme actuel de disparition des espèces est au moins 100 fois supérieur au rythme naturel. Les causes anthropiques de régression de la biodiversité sont bien identifiées dans la région : destruction, dégradation et fragmentation des espaces naturels, surexploitation des ressources au-delà des capacités de renouvellement, pollution de l'eau, de l'air et des sols qui perturbent les cycles biologiques, diffusion d'espèces envahissantes qui entrent en compétition avec les espèces locales, effets du changement climatique.

Les activités anthropiques menacent également la qualité de l'eau : les captages d'altitude peuvent être dégradés par les effets du pâturage et de l'élevage ou les activités forestières ; tandis que les points de prélèvements des aquifères situés dans les vallées peuvent être sous la menace de pollutions industrielles.

Ce réchauffement va également entraîner une diminution de la disponibilité de la ressource en eau (en quantité et en répartition dans le temps) : il est attendu une baisse de 10% de la ressource en eau sur le système Durance Verdon en 2050 avec des risques d'augmentation des tensions entre les usages puisque ce seul système approvisionne 60% de l'ensemble des prélèvements du territoire régional. En parallèle, une réflexion doit être conduite sur la préservation des ressources en eau souterraine qui deviennent stratégiques pour une sécurisation des usages en particulier l'alimentation en eau potable.

Risques naturels : la vulnérabilité aggravée par le changement climatique

Considérée comme un « point chaud » du changement climatique au niveau mondial, la région PACA compose aujourd'hui avec cinq risques naturels majeurs : inondation, incendie de forêt, mouvement de terrain (dont retrait-gonflement des argiles, chutes de blocs...), séisme, et avalanche.

Deux évolutions majeures sont à prendre en considération, susceptibles d'accroître l'exposition du territoire aux risques naturels, ainsi qu'aux événements climatiques extrêmes touchant les populations, les activités économiques, et le patrimoine naturel :

- La hausse des températures moyennes, avec en particulier une hausse des maximales estivales, et un relèvement des minimales hivernales
- Un régime de précipitations de plus en plus irrégulier, avec une accentuation des sécheresses estivales et des épisodes de pluies diluviennes.

Le risque inondation est le risque le plus répandu et le plus impactant, en termes humains et matériels. Il se traduit par des inondations torrentielles dans les départements alpins, des inondations de plaine sur les grands cours d'eau par ruissellement ou remontée de nappe, ou encore par la submersion marine sur les espaces littoraux. Cette vulnérabilité au risque inondation est accentuée par le changement climatique et l'urbanisation excessive qui conduit à l'imperméabilisation des sols. L'élévation du niveau de la mer qui découle du changement climatique, représente un risque de submersion pour les régions littorales, c'est-à-dire un risque d'inondation de la zone côtière, causée par la mer. De faibles variations du niveau marin pourraient avoir des conséquences socio-économiques majeures sur les populations et activités humaines. Le littoral est également sujet à l'érosion, avec un recul du trait de côte, qui s'observe en particulier en Camargue, sur la Côte bleue, la presqu'île de Giens et de nombreuses baies de la Côte d'Azur.

Le risque incendie qui concernait principalement la zone littorale, s'étend de plus à plus à l'ensemble du territoire régional. Couverte par des espaces forestiers, sur près de la moitié de son territoire, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est particulièrement vulnérable. Avec le changement climatique combiné aux changements d'occupation et d'usages du sol les incendies risquent de devenir plus intenses, plus fréquents et plus sévères, avec une évolution géographique s'étendant de plus en plus vers les départements rhodaniens et alpins.

Le risque mouvement de terrain, le risque sismique, et le risque avalanche sont également caractéristiques du territoire.

Les phénomènes de concentration de la population mais aussi d'étalement urbain posent la question de la vulnérabilité croissante des populations aux risques et au changement climatique. L'extension de l'urbanisation a souvent investi des espaces particulièrement exposés (littoral, massifs boisés périurbains, vallée fluviale-Rhône).

On le voit l'exposition aux risques est ici multiforme et le savoir-faire en matière de prévention et de gestion des risques est essentiel, et doit s'accompagner d'une sensibilisation accrue des populations. La connaissance des risques et les politiques de protection sont désormais très développées, et l'enjeu clé sera sans doute d'aller plus loin dans la connaissance et la prévention des risques, notamment grâce aux outils numériques, tout en apportant des réponses intégrées et innovantes dans les aménagements.

Les grands équilibres naturels modifiés par l'étalement urbain

La pression exercée par le phénomène d'étalement urbain sur le foncier et notamment le foncier agricole et les ressources et espaces naturels interpelle quant à la pérennité du modèle de développement. La consommation foncière est aujourd'hui deux fois plus rapide que l'évolution démographique et s'effectue à proximité des grands pôles urbains³.

Les terres agricoles, qui représentent moins de 20 % du territoire régional, sont les plus impactées avec près de 3 125 ha artificialisées entre 2006 et 2014 soit 390ha/an. Il en est de même pour les espaces forestiers et naturels : 2 814 ha ont été artificialisés sur cette période.

Au-delà des profonds bouleversements induits sur les équilibres naturels et la fragmentation des milieux, c'est également une part d'identité liée aux paysages cultivés, tels que les vignobles, les vergers, les oliveraies, ou les rizières, qui s'en trouve dégradée. S'y substituent des paysages souvent peu désirés ou banalisés.

A travers l'étalement urbain ce sont également les pressions exercées par l'homme qui sont interrogées : elles portent à la fois sur l'exploitation des ressources, les rejets polluants, ou la surfréquentation des espaces naturels. Or ces pressions sont aussi le corollaire d'une forte fréquentation touristique. Rappelons que dans un territoire comme les Hautes-Alpes, on constate +47,6% de population présente en moyenne sur le territoire à l'année par rapport à la population recensée, avec des pics saisonniers pouvant atteindre + 176%. Les comportements individuels peuvent contribuer à aggraver ou limiter ces pressions.

Les conditions d'un équilibre homme-nature sont ici particulièrement fragiles, comme le sont aussi les ressorts de l'attractivité régionale dans cette alliance subtile entre urbanité et qualité de vie. Plus qu'auparavant la recherche d'un développement durable invite à redoubler d'ingéniosité dans l'adaptation des modes de vie, dans la recherche de solutions innovantes pour réussir cette coexistence homme-nature. L'aménagement du territoire constitue un levier d'action pour gérer cet équilibre dans le temps et assumer ces responsabilités, vis-à-vis des générations futures, mais également des populations présentes qui aujourd'hui font vivre le territoire, animent le vivre ensemble, et aspirent à une meilleure qualité de vie.

³ INSEE Analyses, N°40 novembre 2016

1.2. Le territoire vécu : des conditions de vie contrastées, la qualité de vie en question

Apprécier le territoire vécu, c'est d'abord connaître et qualifier la population régionale. Les évolutions récentes de la démographie et de sociologie régionale amènent à brosser le portrait d'une population régionale vieillissante, dans un contexte de faible dynamique démographique et de creusement des inégalités socio-spatiales. Des lignes de fracture apparaissent entre des territoires et des populations aux conditions de vie contrastées.

Apprécier le territoire vécu, c'est également le choix d'interroger le territoire par le prisme de la vie quotidienne : logement, emploi, accès aux soins, déplacements. Alors que l'attractivité régionale semble désormais atone, et que les stratégies résidentielles individuelles semblent souvent liées à la recherche d'une meilleure « qualité de vie », il s'agira également d'interroger cette notion et ses différents visages en Provence-Alpes Côte d'Azur.

1.2.1. Portrait global de la population en PACA

Une population régionale vieillissante et une attractivité démographique très ralentie

Avec près de 5 millions d'habitants en 2014, la Région Provence-Alpes Côte d'Azur était la 3ème région la plus peuplée de France. Elle était surtout la région ayant connu la plus forte progression démographique depuis 1962, gagnant deux millions d'habitants en un peu moins de cinquante ans, à un rythme bien supérieur aux autres régions françaises.

Or l'évolution de la population régionale est entrée dans une nouvelle phase au tournant des années 2000. La dynamique de forte croissance démographique observée au cours de la seconde moitié du XXème siècle s'est estompée, avec une croissance désormais limitée à 0,3% par an entre 2007 et 2013, inférieure à la croissance démographique nationale (0,5% par an).

La croissance démographique est aujourd'hui presque uniquement portée par le solde naturel c'est-à-dire la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès dans la région. Le renversement de la dynamique démographique résulte donc de la perte d'attractivité du territoire. Malgré de formidables atouts, celle-ci est aujourd'hui en perte de vitesse.

Le solde migratoire du territoire régional, c'est-à-dire la différence entre le nombre de ménages qui s'installent par rapport au nombre de ménages qui quittent le territoire, diminue depuis les années 1960, et devient nul entre 2007 et 2012. Devenue moins attractive, la Région figure aujourd'hui derrière les autres régions du sud et de l'ouest de la France, comme l'Occitanie ou la Nouvelle-Aquitaine. Certains territoires conservent néanmoins une forte attractivité résidentielle. C'est le cas des départements alpins, ou du Var, par exemple. En revanche, le littoral voit diminuer la part des jeunes dans sa population.

Comme le reste du pays, la région vieillit. Désormais, ses habitants sont en moyenne âgés de 42,1 ans, soit 2,3 ans de plus qu'au début des années 2000. L'accélération du vieillissement de la population depuis les années 2000 résulte du vieillissement des baby-boomers, de l'augmentation de l'espérance de vie, ainsi, que de l'attractivité de la région pour les seniors. En 2016 les plus de 65 ans représentent 21,9 % de la population de la région. La part des personnes de plus de 75 ans, susceptibles d'être en situation de dépendance a également connu une forte augmentation depuis les années 2000. Dans le même temps, la population de moins de 20 ans est stable depuis 2005 à 1,19 millions d'habitants, voyant sa part dans la population passée de 24,2 % en 1999 à 22,7 %.

Le vieillissement de la population et la baisse de la part de la population en âge de travailler (15-64 ans) dite « population d'âge actif » pose à l'échelle régionale comme à l'échelle nationale, des questions en matière de dépendance économique. Le levier des migrations résidentielles peut constituer un élément de réponse à la dégradation du ratio ; cependant, les tendances actuelles démontrent que l'attractivité régionale s'exerce de façon plutôt neutre, sur l'ensemble des classes d'âge.

La projection démographique à 2050 de l'INSEE à 2050 table sur 5,3 millions d'habitants en région. La population continuerait d'augmenter mais avec un taux de croissance inférieur à celui de la France métropolitaine. Le ralentissement démographique connu actuellement se poursuivrait : un

accroissement annuel de 14 200 habitants en moyenne entre 2008 et 2013 qui serait réduit à 6 900 habitants entre 2040 et 2050.

Si la plupart des tendances actuelles semblent s'accroître, le solde naturel s'inverserait en devenant négatif, du fait d'un nombre de décès supérieur aux naissances. Or le solde naturel est aujourd'hui le principal levier du dynamisme démographique régional. Toutefois, cette inversion serait compensée par l'amélioration du solde migratoire d'ici 2050 (tendance nationale), ce qui met en jeu la capacité de la Région à réinventer son attractivité.

De fortes inégalités et une fracture territoriale qui s'accroît

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 3ème région la plus touchée par la pauvreté (derrière la Corse et les Haut-de-France). En Provence-Alpes-Côte d'Azur, plus de 850 000 habitants vivent sous le seuil de pauvreté, c'est à dire avec moins de 1 000 euros par mois et par unité de consommation. Ils représentent 17,3 % de la population régionale, une part qui augmente par rapport à 2012 (16,9%). Dans tous les départements de la région à l'exception des Hautes-Alpes, le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne nationale. La pauvreté touche plus les jeunes et les familles monoparentales.

La région se distingue par de fortes inégalités de revenus, révélées par l'écart entre le niveau de vie des 10% de la population les plus riches et les 10% de la population les plus pauvres. L'éventail régional est l'un des plus dispersés de France métropolitaine, avec des écarts particulièrement marqués dans les Bouches du Rhône et les Alpes Maritimes⁴.

Le phénomène de creusement des inégalités est accentué par les dynamiques territoriales de la région : les mobilités individuelles contribuent en effet à renforcer les processus de ségrégation ou « fracture territoriale ». Elles s'expliquent par un double mouvement de flux de populations. D'une part, les territoires à faibles ressources fiscales accueillent des populations fragiles et voient partir leurs populations favorisées, notamment les couples avec enfants, bi actifs, cadres ou professions intermédiaires. D'autre part, les territoires les plus riches, voient partir leurs populations fragiles, notamment les familles monoparentales et les ménages disposant d'un niveau de formation plus faibles, et arriver des populations plus aisées⁵.

Le processus de « fracture territoriale » se manifeste en PACA par des populations fragiles plus présentes dans les pôles urbains et ruraux mais moins présentes dans les espaces périurbains et résidentialisés. Inversement, les populations plus aisées contribuent au phénomène de périurbanisation par le choix du cadre de vie et de la maison individuelle, qui est un moteur de déménagements. Le périurbain demeure ainsi plus riche que les villes et banlieues⁶. L'analyse de la fracture territoriale confirme donc la tripartition de l'espace territorial de la région entre villes et banlieues d'un côté, espaces périurbains de l'autre, puis entre villes et espaces ruraux.

⁴ INSEE Flash PACA N°32, 2016

⁵ La focale régionale, région PACA, 2015

⁶ INSEE, Portrait social, 2014

1.2.2. Un portrait en actions : le territoire du quotidien

Habiter : le logement, à la croisée des besoins régionaux

Le logement, au cœur des préoccupations des habitants, cristallise une grande partie des enjeux régionaux. Le taux d'effort consenti par les ménages pour se loger, est la résultante des problématiques foncières régionales et de la difficulté de l'offre de logements à satisfaire la demande. Le foncier constructible est rare et convoité pour différents usages, renchérissant les difficultés rencontrées par les ménages dans l'accès au logement. La région se heurte donc à une problématique qui freine l'attractivité du territoire.

Malgré la croissance du parc, l'offre de logements demeure insuffisante au regard d'une population régionale en légère croissance, et d'un phénomène de desserrement des ménages lié au vieillissement et à l'évolution des modes de cohabitation. D'ici à 2030, il faudrait construire chaque année 30 600 à 36 400 logements⁷ pour répondre aux besoins et aux évolutions de la demande.

Le logement reflète également la difficulté à concilier les vocations résidentielles et touristiques du territoire, avec de nombreuses résidences secondaires qui accentuent la tension sur le marché immobilier. Celles-ci représentent 17,3 % du parc de logements en 2012, c'est-à-dire presque deux fois plus que la moyenne métropolitaine ; entre Toulon et Fréjus, les résidences secondaires représentent la moitié des logements. La densité du phénomène sur le littoral entraîne un effet d'éviction au détriment de l'habitat principal, et met en jeu la cohésion sociale.

Malgré les difficultés d'accès au logement, les logements sociaux sont peu présents en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils représentent 13,3 % du parc des résidences principales contre 16,7 % en moyenne pour la France métropolitaine, et sont concentrés dans les territoires de Marseille, Avignon, ainsi qu'à l'ouest de l'étang de Berre. Aujourd'hui 70 % de la population y serait éligible, mais la production annuelle moyenne reste inférieure à 5 logements pour 1 000 habitants. L'accès au logement est donc une cause importante d'exclusion et de relégation socio-spatiale. Les populations fragiles sont plus présentes dans les pôles urbains et ruraux. Inversement, les populations plus aisées contribuent au phénomène de périurbanisation par le choix du cadre de vie et de la maison individuelle, qui est un moteur de déménagements.

Enfin, la qualité dégradée d'une partie du parc de logements pose des enjeux forts en termes sociaux et environnementaux. Pour 118 000 ménages de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les dépenses de chauffage constituent une part importante des revenus. Cette vulnérabilité énergétique touche 12% des ménages de la région, principalement dans les territoires alpins.

Se former et travailler, dans une économie modernisée

La formation, qui constitue un puissant vecteur d'ascension sociale et d'accès à l'emploi révèle de nombreux points d'achoppement. Le territoire régional présente une situation paradoxale à certains égards : fort d'un écosystème d'enseignement supérieur de qualité, il permet à une partie importante de la population d'acquérir une qualification élevée, et exerce une attractivité au-delà des limites régionales auprès d'un public qualifié. En revanche, une partie importante des jeunes restent à l'écart de la réussite scolaire, et l'offre de formation ne permet pas de contrer les tendances observées sur un axe Fréjus-Orange. La formation et l'élévation du niveau de qualification demeure un enjeu majeur pour la région en prise avec un taux de chômage supérieur à 11%, dépassant les 25% chez les jeunes

Aujourd'hui le territoire régional compte une population d'environ 5 millions d'habitants, dont plus de 2 millions de personnes sont en emploi, soit près de 54,2% de la population âgée de plus de 15 ans. Ces actifs sont à 90% des salariés, dont la très grande majorité occupe des emplois stables. Fin 2016, la région compte également 490 000 demandeurs d'emploi, dont 41% sont au chômage depuis plus d'un an. Une part très importante des demandeurs d'emploi constitue la main d'œuvre d'un marché de l'emploi secondaire (CDD, interim) ne parvenant pas à se stabiliser.

L'emploi en Provence Alpes Côte d'Azur s'est fortement tertiairisé, les emplois tertiaires passant de 56 % en 1968 à 84 % en 2015. Dans le même temps, la part des emplois dans l'industrie et la construction

⁷ Prévisions INSEE 2013

⁸ Source : Insee, taux de chômage localisés, 2014.

est passée de 34 % à 15 %. Les effectifs de l'industrie, concentrés dans la partie sud-ouest du territoire régional représentent quelques 168 000 emplois. Les industries agroalimentaires représentent 11% de l'emploi manufacturier (notamment dans le Vaucluse), tandis que la filière aéronautique et spatiale compte environ 25 300 postes dans (principalement dans les Bouches du Rhône). Le nombre d'emplois agricoles, comme celui des exploitations poursuit sa diminution avec 31 000 emplois en 2014.

Parmi les spécificités régionales, un emploi sur cinq relève de la fonction publique, soit une proportion supérieure à la moyenne nationale. 148 000 emplois sont directement liés à la fréquentation touristique et représentent 7,5 % de l'emploi total de la région. Cette caractéristique pose des questions spécifiques liées à l'emploi et au logement saisonnier. La nature de l'emploi en région reflète la forte dimension touristique du territoire et le développement des activités présentielle dominantes en région qui devraient poursuivre leur progression selon l'Observatoire régional des Métiers. Il en est de même pour le secteur des services à la personne en lien avec les tendances démographiques.

Accéder aux équipements et aux services de la vie courante

L'accessibilité aux équipements et aux services met en jeu l'égalité des territoires, et la capacité des politiques publiques et d'aménagement à apporter un niveau de service adapté à ses habitants. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est globalement bien pourvue en équipements : 95% de la population accède en moins de 7 minutes en voiture à un panier des principaux services de la vie courante (écoles, collèges, supermarchés, médecins, salons de coiffure, bureaux de poste...). Cette bonne accessibilité est d'abord la conséquence d'une forte urbanisation : 83 % de la population régionale vit dans des communes denses comme Marseille ou Nice, ou des villes de densité intermédiaire comme Martignes ou Gap. Les communes de moindre densité sont également bien équipées, en particulier lorsqu'elles ont une vocation touristique, ou lorsqu'elles sont à proximité d'un pôle d'emploi. Malgré ce constat général, certaines communes plus enclavées, dans les Hautes-Alpes et ou les Alpes-Maritimes restent très éloignées des services.

Importante, l'offre de soins est inégalement répartie sur le territoire. Pour le domaine ambulatoire (activité libérale et salariée), on compte 347 médecins pour 100 000 habitants contre 309 pour l'ensemble de la France. Mais l'accès aux soins reste difficile pour les départements alpins s'expliquant par la topographie, la longueur des trajets et la faiblesse de l'effectif médical. La part des médecins généralistes de plus de 60 ans est particulièrement élevée dans les zones de montagne déjà faiblement dotées. Leur effectif risque ainsi de se réduire fortement dans les années à venir. L'offre hospitalière est plus abondante que l'offre nationale et se concentre dans les grands centres des départements du littoral. Le temps d'accès aux services d'urgences est inférieur à 30 minutes pour plus de 96% de la population. Des mesures spécifiques sont prévues par le SAMU pour les territoires ruraux, alpins et les moins peuplés qui se trouvent le plus éloignés des services.

Au-delà des équipements et services de la vie courante, les territoires ont renforcé au fil des décennies leur offre d'équipements culturels, et amené Provence-Alpes-Côte d'Azur à figurer parmi les régions de province les mieux dotées en la matière, avec 196 cinémas, 72 théâtres, 123 musées labellisés Musée de France et 32 conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal, départemental ou régional. Selon l'INSEE, la région se positionnait en 2015 au troisième rang national hors Île-de-France derrière Auvergne Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine, pour les équipements culturels de gamme supérieure. Malgré ce maillage dense, l'accès à la culture demeure difficile pour des milliers d'habitants des vallées encaissées de Haute Provence ou de l'arrière-pays niçois. L'offre culturelle ne se limite cependant pas à la présence d'équipements culturels. Festivals, manifestations et animations diverses contribuent aussi à la vie culturelle des territoires, notamment par le biais d'un tissu associatif important.

Enfin, l'accès au numérique peut constituer un facteur aggravant en matière d'égalité des territoires et une opportunité pour le désenclavement. L'accès au très haut débit, et le déploiement d'une offre de services numériques performants (e-administration, commerce, éducation, formation, culture, co-working, santé, ...), est en effet susceptible de renforcer l'attractivité de territoires non métropolisés et de concourir au maintien ou à l'installation d'activités économiques comme de population. L'état des lieux régional du déploiement des réseaux très haut débit fixes, montre une offre inégale selon les départements de la région. L'offre en très haut débit fixe couvre près de 40 % des locaux en PACA mais seulement 20 % dans les Hautes-Alpes contre 54% dans les Alpes-Maritimes. Il reste donc un effort

⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2889956>

important pour atteindre en 2020 l'objectif de 70% fixé par la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCoRAN)

1.2.3. Qualité de vie menacée, le moteur de l'attractivité résidentielle en panne ?

Toujours plus loin dans le périurbain... et dans les déplacements pendulaires

La région PACA, a été particulièrement touchée par le mouvement d'étalement urbain en raison de sa forte attractivité résidentielle, accompagnée d'une évolution des modes de vie correspondant aux aspirations des ménages de s'installer en maison individuelle en périphérie pour un coût moindre. La forte croissance démographique du « périurbain » exprime le choix des populations résidant en Provence Alpes Côtes d'Azur, et en premier lieu des familles : désaffection des centres des pôles métropolitains devenus difficiles d'accès, quête d'espace et de prix de foncier attractifs. Ce modèle a donc généré plusieurs effets négatifs : accroissement des mobilités et effets sur la qualité de l'air, dégradation des espaces et des paysages, et participe de manière générale à des dysfonctionnements majeurs dans l'organisation du territoire et la structuration des bassins de vie par la dévitalisation des centres.

Les choix en matière de parcours résidentiels ont des conséquences directes sur les temps de trajet pratiqués dans les déplacements domicile travail. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 72 % des habitants utilisent leur voiture pour se rendre à leur travail. C'est beaucoup plus qu'en Île-de-France (41 %) mais moins que dans toutes les autres régions de France métropolitaine (entre 74 et 80 %). Si, à Marseille et Nice, 25 % des habitants ayant un emploi utilisent les transports en commun pour se rendre à leur travail, la proportion tombe à 15 % au mieux dans les autres grandes villes de la région (Toulon, Avignon, Antibes, Cannes...).

Le déficit d'offre d'emplois du périurbain induit un nombre important de déplacements, avec une part modale de la voiture qui atteint 84 % dans ces territoires hors périmètre des AOT (Autorités Organisatrices des Transport). « Cette multiplication des flux sur des axes peu voire pas desservis par des systèmes performants de transports en commun est un véritable enjeu de développement durable et de coopération entre territoires ».

Les territoires urbains génèrent de nombreux déplacements, qui, concentrés en heure de pointe, tendent à saturer fortement les réseaux, routiers comme de transports en commun. La part modale élevée de la voiture dans ces territoires, malgré l'importance des modes alternatifs, marche à pied et transports en commun notamment, génère des problématiques de saturation mais présente des externalités négatives sur plusieurs autres sujets (qualité de l'air, nuisances sonores, besoin en espace important pour le stationnement des véhicules...).

Les centralités et le vivre ensemble en question

Le poids démographique des centres anciens de la région n'a cessé de s'éroder depuis plusieurs décennies, avec des dynamiques qui restent cependant différenciées (selon le caractère touristique notamment). Les centres anciens perdent en effet des habitants, contrairement à leurs communes d'appartenance. Le parc de logements est marqué par une vacance importante (17%) et en progression, ainsi que par des situations de sur-occupation lourde plus répandues qu'ailleurs (4%). Ces difficultés se conjuguent avec une détérioration de l'environnement socio-démographique (taux de chômage en hausse de 2,5 points), et s'accompagnent de difficultés pour le commerce de proximité, mis à mal par le développement exponentiel des grandes surfaces en périphérie.

Au-delà, c'est le centre ancien et la centralité comme espace du vivre ensemble qui semble menacée. Les enjeux pour les centres résident notamment dans le maintien de la mixité sociale et leur capacité d'adaptation aux modes de vie « contemporains ». Il y a un renouveau à susciter pour les centres anciens, qui ont des atouts à faire valoir en termes de « qualité de vie » : échelle resserrée de la vie quotidienne, mobilités douces, nouvelles formes de commerce. Concrètement, ils devront redevenir attractifs, notamment auprès des couples avec enfants qui participent à la vitalité des centres, ou encore auprès d'une population de retraités et de personnes âgées dont les besoins sont liés à la proximité, à l'accessibilité, et aux sociabilités du quotidien.

La qualité de vie, différenciée selon les territoires

L'étude de l'INSEE réalisée sur la qualité de vie identifie six profils différenciés quant à la qualité de vie en région :

- Les espaces métropolitains de Nice et Aix-Marseille où la notion de qualité de vie apparaît contrastée, jugée positive si l'on s'attache aux facteurs d'emploi, de revenus ou encore de services de proximité et négative si l'on se penche sur les indicateurs d'artificialisation des sols, d'accès au logement et de prix de foncier et de cadre de vie.
- Le littoral Varois et azuréen qui présente de forts atouts en matière de bien-être. Seul le coût du foncier apparaît être un facteur limitatif aujourd'hui de la qualité de vie.
- Le secteur en développement en arrière-plan des métropoles composé d'un ensemble de 300 000 habitants qui présente les plus forts taux de croissance démographique. Les indicateurs positifs de la qualité de vie y sont l'accès au logement et à la propriété, l'emploi et la rémunération ; les indicateurs négatifs tournent autour de l'accessibilité aux équipements et services, la vulnérabilité énergétique, les déplacements quotidiens.
- L'arrière-pays attractif laisse ensuite place à un arrière-pays où l'accès à l'emploi est plus difficile. On retrouve ici l'axe Fréjus-Orange identifié plus haut en matière d'insertion professionnelle des jeunes. Néanmoins ces indicateurs sont compensés par un coût de l'immobilier modéré, un cadre de vie très souvent qualitatif en lien avec une artificialisation relativement faible des sols.
- Enfin les massifs alpins sont le dernier ensemble isolé par l'INSEE dans cette approche sur la qualité de vie ; celui-ci présente deux visages distincts liés à la présence ou non d'une industrie touristique de montagne.

1.3. Le territoire organisé

Enfin, l'approche du territoire organisé amène à interroger les structures urbaines et les flux qui structurent le territoire, et à identifier dans cet ensemble régional multi-polarisé des problématiques sous-jacentes en matière de déplacements. L'écosystème économique régional adossé à des locomotives métropolitaines, fait l'objet d'une politique de structuration des filières et de rééquilibrage territorial, visant à donner toute leur place aux potentialités de développement endogènes des territoires. Enfin les territoires de projet qui s'affirment en région, constituent des vecteurs privilégiés d'un développement intégré et durable du territoire.

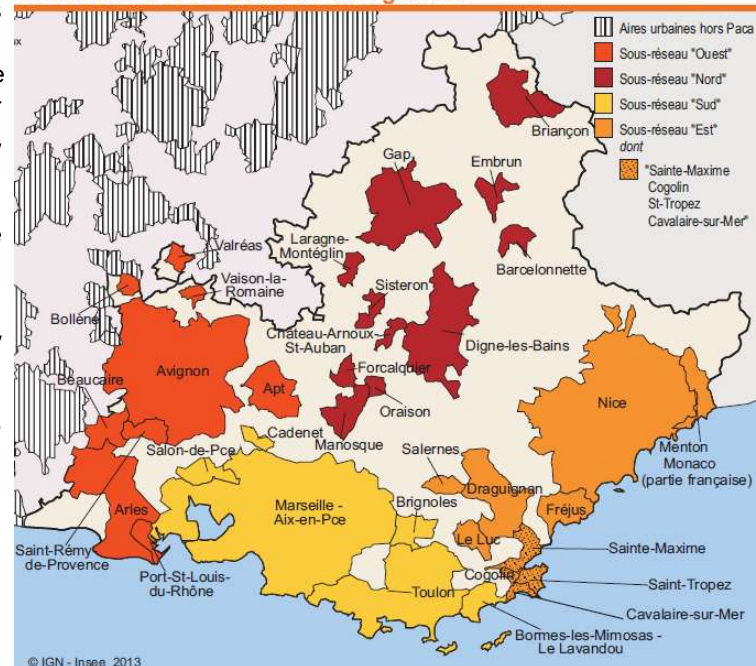
1.3.1. Une organisation réelle du territoire marquée par 4 grands réseaux d'aires urbaines et leurs problématiques propres

Un territoire polycentrique et des complémentarités

Métropolisé, le territoire régional fait apparaître de prime abord une frange littorale fortement urbanisée et des territoires de dépendances, périurbains et ruraux. Une analyse plus poussée amène à dépasser cette vision duale et à esquisser une approche plus nuancée des complémentarités et réciprocity.

- Complémentarités liées à la structure polycentrique de l'espace régional : la région est en effet composée de plusieurs centres urbains, éloignés les uns des autres et articulés en réseau.
- Autonomie relative de quatre grands réseaux d'aires urbaines. Le fonctionnement réel du territoire, tel que le révèlent les analyses de flux¹⁰ s'exerce de manière privilégiée au sein de quatre réseaux d'aires urbaines infrarégionales. Concentrant l'essentiel des flux et mobilités du quotidien, ces réseaux d'aires urbaines amènent l'INSEE à évoquer un fonctionnement en circuit fermé. Cette relative autonomie invite tout à la fois à conforter les centralités et les échanges au sein de chacun de ces quatre systèmes mais également à faciliter les coopérations entre les différents systèmes.
- Complémentarités au sein des métropoles régionales, liées à leur caractère atypique : très étendues, les métropoles de Nice Côte d'Azur et Aix-Marseille se caractérisent par leur caractère polycentrique. Ce polycentrisme se traduit par une division spatiale des fonctions (industrielles, résidentielles, touristiques, etc), qui déconcentre les dynamiques métropolitaines, génère des complémentarités, et induit des flux de mobilité très dispersés.
- Enfin, la diversité même des territoires régionaux, montagnards, ruraux, hyper urbains, et de leurs ressources respectives recèle des possibilités de développement différenciées, des pistes de complémentarités et réciprocity.

Déplacements domicile-travail et transferts d'établissements :
4 réseaux d'aires urbaines infrarégionales



¹⁰ Flux domicile-travail et transferts d'établissements- Etude INSEE sur les réseaux d'aires urbaines

L'enjeu clé de la mobilité dans un territoire régional polycentrique

Une des particularités de la région Provence-Alpes Côte d'Azur est sa structure polycentrique. Cette organisation polycentrique génère des déplacements en constante progression, à l'origine de nombreuses congestions des réseaux routiers. La gestion des mobilités dans un système polycentrique est dès lors difficile. L'interconnexion au sein de l'armature du réseau de transport entre équipements routiers majeurs, portuaires et aéroportuaires, la coordination des réseaux de transport en commun ainsi que la mise à niveau des réseaux de proximité sont autant d'enjeux qui vont dans le sens de plus d'efficacité et de fluidité.

La mobilité pose des enjeux importants à plusieurs échelles :

- L'accessibilité externe et longue distance de la région Provence-Alpes Côte d'Azur qui conditionne son rayonnement, sa compétitivité économique et qui implique d'être raccordé aux grands réseaux de transport nationaux et internationaux et ce, pour l'ensemble des modes de transport. Plusieurs infrastructures sont support et levier de cette accessibilité externe : les 4 aéroports régionaux dont Nice et Marseille, les ports maritimes dont le Grand Port Maritime de Marseille, ceux de Toulon et de Nice, les portes d'entrées ferroviaires constituées des 9 gares d'intérêt national et enfin les portes d'entrées routières consolidées autour des grands axes autoroutiers notamment A7 et A8.
- L'accessibilité régionale, liée à la qualité des pôles d'échanges multimodaux permettant les correspondances entre les différents modes, est essentielle pour le renforcement de l'offre de transport multimodale régionale. Le territoire est aujourd'hui maillé de 196 gares ferroviaires, 15 gares routières, plus de 150 aires de covoiturage et 28 parking-relais. L'enjeu majeur pour le territoire régional est de garantir une qualité de service pour les différents pôles de connexion. Une offre multimodale bien articulée permet également d'organiser les réseaux en bonne intelligence et synergie en évitant au maximum les doublons d'offre.
- L'échelle des déplacements quotidiens, marqués par la prépondérance de l'usage de la voiture individuelle et une surcharge des axes et des nœuds de circulation. Le recours limité au transport en commun est marqué dans les villes principales comme Toulon, Antibes, Cannes (15 % des habitants ayant un emploi utilisent le transport en commun) comme dans les pôles secondaires des grandes aires urbaines où cette part tombe en dessous de 10 % (Istres, Marignane, Vitrolles, La Penne-sur-Huveaune, Rousset, Le Pontet, Montoux, Carros, Valbonne, La Garde...). Cet usage généralisé de la voiture individuelle entraîne des problématiques de saturation portant atteinte à la qualité de vie des habitants sur le plan, social et économique au travers des temps de parcours. L'amélioration des transports en commun de sorte qu'ils constituent une véritable alternative, notamment en termes de temps de parcours, est au cœur des enjeux régionaux et locaux :

1.3.2. Un écosystème économique à structurer dans le respect d'un aménagement durable et attractif du territoire

L'écosystème économique régional s'appuie sur l'organisation spatiale de métropoles jouant un rôle moteur pour le développement régional. Pôles de concentration (services, emploi, population...) et d'attraction (économique, culturelle, sociale...), elles se développent selon des logiques largement différenciées.

La Métropole Aix Marseille Provence fait face à des enjeux de développement socio-économiques, de création d'emplois, et d'amélioration de l'environnement urbain. Elle déploie des politiques visant à soutenir ses filières d'excellence historiques (portuaires, logistiques, industrielles) et émergentes (santé, aéronautique, industries numériques et créatives, énergie environnement), et à conforter l'enseignement supérieur et l'innovation.

Le renouveau économique et urbain du territoire métropolitain a été accompagné par de grandes opérations matérielles et immatérielles. L'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée, née en 1995 couvre une surface de 480 hectares, ce qui en fait la plus grande opération de rénovation urbaine d'Europe. Par la reconversion des anciens sites industriels, l'opération vise à adapter un tissu urbain et

portuaire aux modes de vie contemporains et à porter l'aire marseillaise au niveau des plus grandes agglomérations européennes, au travers de projets structurants (Cité de la Méditerranée, Belle de Mai, quartier d'affaires de la Joliette, etc.). Ces mutations de l'espace urbain se doublent d'un important volontarisme en matière d'image, dont l'opération «Marseille, Capitale Européenne de la Culture » en 2013 constitue un exemple. Le renouveau de l'attractivité de la métropole Aix-Marseillaise constitue un enjeu clé, notamment dans sa capacité à s'effectuer de manière durable et inclusive au bénéfice de ses habitants.

La Métropole Nice Côte d'Azur s'est également engagée dans les années 2000 dans une stratégie économique et urbaine visant à diversifier sa fonction touristique, et porter ses axes de développement vers le tourisme d'affaires, les technologies vertes, la santé et l'autonomie, ainsi que les thématiques liées à la ville intelligente. L'innovation est au cœur du positionnement de la Métropole Nice Côte d'Azur, et recherchée comme mode de gouvernance. L'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var se veut la traduction urbaine de cette stratégie dans un vaste projet d'aménagement initié en 2005.

Le renouveau de l'attractivité de ces deux métropoles constitue un enjeu clé, notamment dans leur capacité à s'effectuer de manière durable et inclusive au bénéfice de leurs habitants. Si les métropoles constituent des locomotives pour le développement économique et social régional, le SRDEII affirme le rôle des territoires dans le développement régional.

La stratégie économique régionale, à partir du potentiel identifié sur les territoires, se concentre ainsi sur des lignes de force et des segments différenciants pour l'économie régionale. Cette spécialisation intelligente cible sept filières d'excellence, et se décline de manière opérationnelle par le déploiement d'Opérations d'Intérêt Régional (OIR).

Le développement économique régional, prend également appui sur une économie diversifiée au cœur des territoires. Avec quelques 1245 zones d'activités, les territoires sont mobilisés pour favoriser l'accueil des activités économiques et des emplois. Malgré cela, les nombreuses demandes d'implantation exogènes ne trouvent pas toujours de réponse, cela en raison d'un manque de disponibilité foncière à court terme, mais également d'un vieillissement des zones d'activité.



Source : SRDEII Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La remise à niveau des zones existantes constitue donc une urgence en termes de développement économique local, et une opportunité pour faire monter en gamme l'offre foncière et immobilière sur un potentiel colossal, ainsi que pour privilégier des modes d'aménagement durables et économes en ressources.

La structuration de l'écosystème économique régional, prenant appui sur ses métropoles et les potentialités de développement endogènes des territoires, pose la question de la durabilité du système économique régional : quelles sont les capacités d'adaptation des activités économiques et de leurs infrastructures support, à des ressources limitées (foncier, ressources naturelles), et à un changement global de paradigme lié au réchauffement climatique ? L'économie circulaire, et l'écologie industrielle et territoriale qui tendent à se développer constituent en cela des expériences pilotes susceptibles de contribuer à une redéfinition de l'attractivité régionale.

La nécessité de conjuguer des contraintes diverses (économiques, climatiques), pour développer des projets agiles et transversaux, est l'une des raisons d'être des territoires de projet, qui se sont affirmés sur le territoire régional au cours des dix dernières années.

1.3.3. Le déploiement de l'action publique par des territoires de projet

Les territoires de projet qui s'affirment en région, constituent des vecteurs privilégiés d'un développement intégré et durable du territoire.

Il a fallu plus de 10 ans pour organiser la couverture de la région en territoires de projet bien que dans le développement local, la démarche de projet ait fait la preuve de son intérêt. En tant que dynamique collective conduite au cœur des territoires, elle repose sur la participation et l'implication d'un nombre d'acteurs variés qui ont pris l'initiative de définir des objectifs partagés pour le développement de leur territoire et l'émergence d'une nouvelle forme de démocratie locale ; ils répondent aux différents enjeux de leur territoire en application des chartes de développement durable de Parcs ou de Pays et des projets d'intercommunalités et à travers différents programmes européens, tels que les programmes leader en milieu rural. Parallèlement à cette dynamique de Parcs notamment, les lois d'orientation pour l'aménagement du territoire et les dynamiques intercommunales guident depuis dix ans l'action de la Région en matière d'organisation territoriale et de développement local durable. Or, la problématique du développement durable implique une articulation fine entre les enjeux et leur spatialisation ; c'est notamment sur le principe d'articulation et plus largement de concertation avec le plus grand nombre d'acteurs (élus, administrations, société civile) que les territoires de projet se sont progressivement construits en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette construction porte en elle les principes d'une vision de long terme, en privilégiant notamment le développement des solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural.